

La carte d'identité luxembourgeoise

La nouvelle carte d'identité est obligatoire pour tout résident luxembourgeois âgé de plus de 15 ans. Elle est facultative pour les enfants de moins de 15 ans. Les résidents de la Commune de Kayl doivent introduire personnellement leur demande en obtention d'une carte d'identité auprès du **Bierger-Center**. Les enfants mineurs ainsi que les majeurs incapables doivent être accompagnés par le parent exerçant l'autorité parentale respectivement leur tuteur légal.

Prix des cartes et paiement

âge du requérant	prix	validité de la carte
15 ans ou plus	14 euros	10 ans
de 4 à 15 ans	10 euros	5 ans
moins de 4 ans	5 euros	2 ans

Le délai de délivrance est de 10 jours ouvrables. Il existe également la possibilité d'une procédure accélérée (délai de délivrance : 3 jours ouvrables).

La taxe en cas de procédure accélérée est de 45 euros. La taxe de chancellerie au profit de l'État est à régler au préalable. L'argent est à transférer/à verser sur le compte suivant :

Bénéficiaire : TS-CE C.T.I.E.

IBAN : LU44 1111 7028 7715 0000

Code BIC : CCPLLULL

Communication : Carte d'identité pour nom et prénom

A noter qu'une taxe communale de 10 Euro est à payer au comptant lors de la commune.

Les documents à présenter lors de la demande

- l'ancienne carte d'identité ou, à défaut, la déclaration de perte, de vol ou de destruction établie par la police
- la preuve du paiement de la taxe de chancellerie au profit de l'État
- le cas échéant, la preuve du droit de garde ou le jugement de tutelle.